

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DU PROFESSEUR DES ÉCOLES STAGIAIRE EN FIN DE FORMATION INITIALE.

(Annexe III, BO n° 43 du 24 novembre 1994)

Rappel des principes généraux du « référentiel des compétences et capacités caractéristiques du professeur des écoles ».

« Le professeur des écoles est un maître polyvalent, capable d'enseigner l'ensemble des disciplines dispensées à l'école primaire, il a vocation à instruire et à éduquer de la petite section de maternelle au CM2, il exerce un métier en constante évolution ».

Au regard de ce référentiel, sont ici précisées les compétences professionnelles qui doivent être acquises ou consolidées pendant le temps de formation du futur professeur des écoles.

Cet ensemble de compétences constitue ainsi un référentiel de fin de formation initiale : il indique en effet les objectifs prioritaires à atteindre pendant la formation et détermine le minimum exigible pour un professeur d'école débutant. Ces compétences se compléteront et s'affirmeront avec l'exercice du métier et le soutien de la formation continue.

Ces compétences professionnelles s'organisent selon 4 grands domaines :

- 1 – Les disciplines enseignées à l'école primaire.
- 2 – Les situations d'apprentissage.
- 3 – la conduite de la classe et la diversité des élèves.
- 4 – l'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle.

La liste des compétences ou capacités pour chacun de ces quatre domaines doit être entendue comme autant d'indicateurs qui permettent à l'institut de formation de définir des objectifs, des contenus et des modalités de formation tout en les adaptant à la diversité et au profil des professeurs des écoles stagiaires.

I – Compétences relatives à la polyvalence du métier de professeur des écoles dans l'enseignement des différentes disciplines

Il est du ressort de la formation de préciser, pour chaque discipline ou par groupe de disciplines, en référence aux programmes de l'école primaire, quels sont les concepts ou notions, connaissances, démarches, méthodes et outils essentiels que le professeur stagiaire, compte tenu de ses acquis, doit apprendre à maîtriser ou doit consolider au cours de sa formation. Les compétences qui doivent être acquises en fin de formation initiale ne doivent pas être essentiellement des compétences dans l'ordre de la discipline mais des compétences centrées sur la capacité à faire acquérir des savoir-faire pour lesquels les différentes disciplines constituent des supports et des moyens. Les compétences disciplinaires doivent donc aussi être développées comme des outils opératoires dans une démarche d'apprentissage. Dans chaque discipline enseignée à l'école primaire, c'est-à-dire français, mathématiques, histoire-géographie, sciences physiques et technologie, biologie et géologie, langue vivante, arts plastiques, musique, éducation physique et sportive, le professeur des écoles stagiaire doit en fin de formation :

- avoir acquis, complété ou consolidé sa connaissance des concepts et notions, des démarches et méthodes clefs des disciplines à l'école primaire,
- avoir acquis les savoirs didactiques nécessaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des apprentissages dans toutes les disciplines,
- être capable de construire des activités en classe où les élèves peuvent acquérir la même compétence par le biais de plusieurs disciplines,

- être capable de concevoir des situations mobilisant plusieurs disciplines et les exploiter de manière cohérente,
- avoir acquis les informations, méthodes et démarches qui lui permettront d'accéder aux multiples ressources (documentation, expertise, outils et supports pédagogiques, technologies nouvelles d'information et de communication) existantes susceptibles de l'aider dans la préparation et la conduite des activités d'enseignement,
- enrichir sa culture personnelle dans les différents champs disciplinaires du programme de l'école.

II – Compétences professionnelles relatives aux situations d'apprentissage.

Le professeur des écoles stagiaire doit être capable en fin de formation initiale de :

2-1 Concevoir une situation d'apprentissage, c'est-à-dire :

- définir un objectif d'apprentissage en fonction des objectifs nationaux et des acquis et des capacités des élèves,
- inscrire la situation dans une progression et en identifier les préalables,
- définir l'activité proposée à l'élève, l'inscrire dans une durée, concevoir les consignes, prévoir les supports,
- identifier les obstacles que peuvent rencontrer les élèves, ceux notamment liés aux représentations et à une maîtrise insuffisante de la langue,
- concevoir des activités de consolidation des acquis :
concevoir des exercices d'entraînement, en varier le nombre,
concevoir des exercices de mémorisation oraux ou écrits,
concevoir des situations de réinvestissement des acquis, y compris dans une autre discipline ou en relation avec d'autres disciplines,
- concevoir des situations d'évaluation aux différents moments de l'apprentissage c'est-à-dire :
comprendre les fonctions de l'évaluation,
définir le niveau d'exigence de l'objectif à évaluer dans l'activité,
établir les indices de réussite,
analyser les résultats constatés et déterminer les causes des erreurs,
prévoir des activités de remédiation et d'approfondissement en fonction de cette analyse.

2-2 – mettre en œuvre, c'est-à-dire :

- organiser l'espace de la classe et gérer le temps scolaire en fonction des activités prévues.
Être sensible aux rythmes d'apprentissage des élèves et avoir le souci de les prendre en compte,
- gérer les différents moments d'une séquence,
- gérer l'alternance des temps de recherche et des temps de synthèse,
- utiliser de façon appropriée les supports, outils, aides diverses : le tableau, des documents écrits et audiovisuels, les technologies modernes d'information et de communication, etc.,
- adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, places, interventions orales, vérification des consignes, etc.),
- aider les élèves à prendre conscience des contraintes et des ressources propres aux différentes activités,
- tirer parti des erreurs et des réussites des élèves.

2-3 – analyser une situation d'apprentissage, c'est-à-dire :

- mettre en relation les différents aspects d’une situation d’apprentissage, notamment les résultats obtenus et le comportement des élèves avec le projet et les données de départ,
- mesurer l’efficacité de son action et en tenir compte pour la conception et la planification des séquences futures.

III – Compétences liées à la conduite de la classe et à la prise en compte de la diversité des élèves

3-1 – exercice de l’autorité et maîtrise de la relation pédagogique.

Le professeur des écoles stagiaire doit, en fin de formation initiale être capable de :

- élaborer, faire comprendre et faire respecter, en fonction de l’âge des enfants, les consignes de travail et les règles de vie collective dans la classe,
- être attentif aux réactions des élèves : proposer des substituts aux activités prévues, en varier les modalités, relancer l’intérêt des élèves,
- savoir situer les élèves dans une dynamique de progrès, et les responsabiliser,
- se mettre à l’écoute des élèves et développer une écoute mutuelle dans la classe.

3-2 – gestion de la classe et de la diversité des élèves.

Attaché à la réussite de tous les élèves, quels que soient leurs atouts et leurs difficultés, le professeur stagiaire devra être sensible à la diversité des élèves de telle sorte qu’il puisse :

• dans sa classe :

- gérer des modalités pédagogiques différentes en fonction de la diversité des tâches et des formes de travail,
- tirer parti de la diversité des goûts et des cultures, des aptitudes et des rythmes d’apprentissage des élèves,
- varier les situations d’apprentissage (magistrales, individualisées, interactives) pour atteindre un même objectif,
- utiliser successivement ou simultanément différents supports ou différentes modalités de travail des élèves au sein de la classe (travail collectif, individualisé ou en groupe).

• dans l’école :

- rechercher des modalités de travail en équipe qui lui permettront de comprendre les enjeux d’un projet de cycle et d’un projet d’école,
- repérer les différentes formes de regroupements possibles des élèves de plusieurs classes d’une école, en liaison avec l’équipe des maîtres,
- travailler en collaboration avec les enseignants des structures spécialisées pour prendre en compte les élèves en difficulté et les élèves handicapés intégrés dans les classes.

IV – Compétences dans le domaine de la responsabilité éducative et de l’éthique professionnelle du professeur des écoles

La responsabilité du professeur des écoles s’exerce dans un cadre de valeurs de référence qui sont celles du service public d’éducation.

En conséquence, au cours de sa formation initiale, il aura été sensibilisé à cette dimension de sa fonction. Il aura eu l’occasion d’identifier les valeurs qui constituent le fondement du système éducatif français, d’y réfléchir dans des situations concrètes et d’accéder aux principaux textes de référence. Il aura de plus été sensibilisé aux principales caractéristiques d’un ou plusieurs autres systèmes éducatifs.

Il aura reçu une information suffisante sur le système éducatif de telle sorte qu’il soit capable de :

- situer les missions de l'école primaire par rapport aux missions des autres ordres d'enseignement, et en priorité celles du collègue,
- connaître les démarches et dispositifs assurant la continuité et la cohérence des apprentissages à l'école primaire dans le cadre des trois cycles,
- connaître les structures de l'administration de l'éducation nationale et en priorité celles qui concernent l'école primaire ainsi que la réglementation en vigueur,
- identifier les relations entre l'école et son environnement social, économique et culturel,
- identifier les partenaires avec lesquels il sera amené à être en relation (collectivités locales, santé, justice, police, milieu associatif, associations de parents d'élèves, etc.).

CONCLUSION

C'est l'ensemble de ces compétences qui, en vue de la validation de la formation initiale, seront évaluées au travers des trois composantes du processus de formation du professeur des écoles stagiaires : les stages, les modules de formation, le mémoire professionnel.

Ce référentiel de fin de formation initiale, conçu pour être le fil directeur du processus de formation, constituera la base du « cahier des charges » des IUFM pour élaborer les objectifs, les contenus et les modalités de la formation.

On gardera à l'esprit le fait que ces compétences, pour la majorité d'entre elles acquises par un enseignant débutant, demandent à être consolidées et enrichies tout au long de la carrière. Il est donc essentiel que la formation professionnelle initiale soit clairement fondée sur l'idée qu'il n'y a pas de véritable professionnalisation sans souci permanent d'acquérir de nouvelles compétences, de renouveler et de mettre à jour ses connaissances, de remettre en question ses habitudes et ses manières de faire.

En conséquence, c'est un enjeu fondamental de la formation initiale que de s'attacher à développer chez tous les futurs enseignants à la fois les capacités à analyser et à évaluer sa pratique professionnelle et le goût de poursuivre sa propre formation.

Ceci implique que l'acquisition des compétences professionnelles se fasse selon des modalités qui permettent au stagiaire de prendre le recul nécessaire à l'analyse de son activité (analyse de son action, analyse du public destinataire, analyse du contexte dans lequel se situe l'action). Dans cet esprit, il doit être incité à faire un inventaire des difficultés qu'il a rencontrées tout au long de sa formation, des solutions qu'il a expérimentées. Il doit avoir été mis en situation d'analyser sa pratique individuellement et collectivement.

Pour cela, il aura acquis, pendant sa formation, le souci d'organiser et de gérer la mémoire de sa pratique professionnelle dans une perspective à la fois d'amélioration permanente et de facilitation grâce à l'expérience accumulée. Il aura été placé en situation d'exprimer ses besoins en matière de compléments d'information mais aussi de formation. Il aura acquis une claire conscience de ce que le métier de professeur des écoles s'exerce dans le cadre (et donc avec le soutien) d'une équipe attachée à réaliser un projet pédagogique.

C'est à cette condition que les professeurs des écoles pourront progressivement se forger une identité professionnelle qui leur permettra à la fois d'exercer un métier en constante évolution et d'assumer la diversité des élèves et des situations d'enseignement.